



REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 17 février 2011, sur recommandation du Comité des rémunérations, a revu et décidé des éléments de rémunérations (fixe et variable) concernant son Président-Directeur général, Monsieur Bruno Lafont.

Rémunération fixe 2011 :

Pour l'exercice 2011, la rémunération annuelle fixe du Président-Directeur général reste inchangée à 950.000 euros.

Rémunération variable 2010 (versée en 2011) :

Le Conseil d'administration a décidé de fixer le montant de la partie variable de la rémunération du Président-Directeur général au titre de l'année 2010 à 796.100 euros, correspondant à 52,4% de son bonus maximum. Cette performance correspond à l'atteinte à 36,5 % des objectifs financiers et à 100 % des objectifs qualitatifs.

La partie variable peut atteindre au maximum 160 % de la partie fixe. Elle a été déterminée en fonction, d'une part, pour 75 %, des résultats financiers du Groupe, comparés à des objectifs fixés en début d'année, et, d'autre part, pour 25 %, de l'appréciation de la performance individuelle également déterminée par référence à des objectifs qualitatifs fixés en début d'année.

Les objectifs financiers 2010 utilisés pour la partie variable étaient :

- la variation du bénéfice par action,
- la génération de cash-flow libre,
- le niveau d'Ebitda,
- le ROCE (retour sur capitaux engagés)
- l'évolution des performances de Lafarge comparées à celle de ses concurrents.

Pour leur part, les objectifs qualitatifs 2010 portaient sur les domaines suivants :

- la stratégie du Groupe prenant notamment en compte la lutte contre le changement climatique,
- la structure financière,
- la santé-sécurité,
- le développement de l'équipe dirigeante,
- les relations avec les investisseurs et actionnaires.

L'ensemble des pratiques de gouvernance et des éléments de rémunération accordés aux mandataires sociaux est détaillé dans les Documents de Référence du Groupe.
